



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

 @CFDT

 /la.CFDT

 @cfdt_officiel

 CFDT

CFDT.FR

ÉLECTIONS 2021 POUR LES SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES
ET DU PARTICULIER EMPLOYEUR

SALARIÉ-E-S DES TPE, VOUS ÊTES DES TRAVAILLEURS COMME LES AUTRES, LE TÉLÉTRAVAIL PEUT AUSSI ÊTRE POUR VOUS



LORS DU PREMIER CONFINEMENT, LES ENTREPRISES
ONT FORTEMENT EU RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL.
PLUS DE 80% DES SALARIÉ-E-S L'AYANT EXPÉRIMENTÉ
POUR LA PREMIÈRE FOIS À CETTE OCCASION SOUHAITENT
CONTINUER. C'EST PEUT-ÊTRE VOTRE CAS.

QUELQUES REPÈRES ESSENTIELS SUR LE TÉLÉTRAVAIL

- Pour être éligible au télétravail, **tout ou partie de votre travail** doit pouvoir être effectué en dehors des locaux de l'entreprise grâce aux outils numériques (ordinateur, internet, etc.).
- En dehors de circonstances exceptionnelles, **il faut que vous et votre employeur soyez d'accord** pour mettre en place le télétravail.
- En télétravail, **vos droits et vos devoirs restent les mêmes**: durée du travail, droit à la déconnexion, compte-rendu du travail effectué, etc.
- Pour qu'il soit vécu positivement et éviter l'isolement, il est préférable que le télétravail alterne avec travail sur site.

QUELLES SONT LES AVANCÉES OBTENUES PAR LA CFDT ?

- **Il n'est plus nécessaire que l'ensemble de votre poste de travail** soit éligible au télétravail. Il faut donc identifier les activités « télétravaillables ».
- Si votre employeur accepte votre demande, **cet accord doit être formalisé par écrit et préciser ses conditions**: date de début du télétravail, durée de l'accord, rythme et jours de télétravail, lieu de son exercice (domicile, espace de coworking, etc.) .
- **Votre employeur doit obligatoirement vous fournir par écrit les conditions générales de mise en œuvre du télétravail dans votre entreprise**: les relations et la communication avec lui et vos collègues, la régulation de la charge de travail, les équipements fournis et leurs règles d'utilisation, ainsi que la prise en charge des frais professionnels concernant le télétravail.
- Si votre employeur refuse votre demande de télétravail, vous pouvez lui demander de vous préciser les raisons de ce refus.

COMMENT LA CFDT PEUT M'AIDER ?

Vous souhaitez faire du télétravail et vous avez besoin d'aide ? Les équipes CFDT de votre département ou de votre région peuvent vous informer sur vos droits, vous aider à repérer vos activités « télétravaillables » et vous conseiller dans votre demande de télétravail auprès de l'employeur.

LA CFDT EXIGE UN DIALOGUE SOCIAL DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ, QUELLE QUE SOIT LA TAILLE DE L'ENTREPRISE ! VOTRE VOIX LUI PERMET D'ÊTRE REPRÉSENTATIVE AU SEIN DE VOTRE BRANCHE ET DE DÉFENDRE ET D'EXPRIMER VOS INTÉRÊTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS.

VOTEZ POUR LE 1^{er} SYNDICAT DE FRANCE

VOTEZ CFDT ! Du 22 mars au 4 avril 2021

WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE

